

DECRET N° 2006-086 DU 08 MARS 2006

Portant approbation du document de politique
pour le développement de la microfinance.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des Institutions mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-085 du 03 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Planification et du Développement ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 98-60 du 09 février 1998 portant modalités d'application de la loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit ;
- Vu** l'Arrêté n° 465/MF/DC/MICROFIN du 07 juin 1999 portant modalités de conclusion de convention avec les structures ou organisations d'épargne et de crédit non constituées sous forme mutualiste ou coopérative ;

Sur proposition conjointe du Ministre d'Etat chargé de la Planification et du développement et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 février 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le document de politique pour le développement de la microfinance tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Toute activité de microfinance en République du Bénin doit s'inscrire dans le cadre du document de politique pour le développement de la Microfinance.

Article 3 : Le Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal.

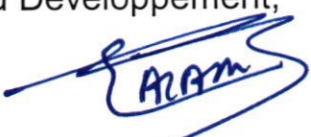
Fait à Cotonou, le 08 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Planification
et du Développement,



Zul-Kifl SALAMI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MFE 4 MECPD 4
AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 02JO1